

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 juin 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Huguette Drouin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-06-95

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 9 juin 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014**

14-06-96

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-06-97

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de mai 2014, pour la somme de 1 899.45\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

14-06-98

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'avril 2014, pour la somme de 2 471.96\$ et du mois de mai 2014, pour la somme de 3 707.95\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

14-06-99

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 202 077.23 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3507 à 3540 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3504	MINISTRE DES FINANCES	1 500,00	DÉPÔT POUR VENTE PAR SHÉRIF
3505	BELL MOBILITÉ	173,08	FRAIS CELLULAIRES
3506	HYDRO-QUÉBEC	331,13	RELOCALISATION DE LUMINAIRES
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN MAI 2014	2 004,21	
3507	BELL CANADA	130,78	FRAIS TELECOPIEUR
3508	BELL MOBILITÉ	38,13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
3509	HYDRO-QUÉBEC	469,66	ÉCLAIRAGE DES RUES
3510	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	215,30	ESSENCE
3511	CABANONS FILIATRAULT	7 365,52	CABANON ÉCOCENTRE, DERN. VERS.
3512	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	146,65	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
3513	SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	229,95	STATION D'ACCEUIL POUR PORTABLE LENOVO T540P
3514	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	306,30	FOURNITURES DE BUREAU
3515	EXTINCTEURS DE LA 117 ENR.	15,52	REPLISSAGE BONBONNE
3516	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	261,39	NOMS DE RUE
3517	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN	111,12	FOURNITURES TABLE À PIQUE-NIQUE
3518	LES SERRES ARUNDEL S.E.N.C	98,85	SEMENCES À GAZON
3519	ENCADREMENT DES CÈDRES	78,98	VOLET CULTUREL
3520	HAPPICO	8 143,45	PLANIFICATION STRATÉGIQUE
3521	MUN. DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	5 681,64	ENTRETIEN CHEMIN DESJARDINS
3522	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	351,92	FRAIS ANNUEL DE BASE
3523	DÉPANNEUR AU PETIT CENTRE	76,95	FRAIS DE DÉPLACEMENT POMPIER
3524	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	146,74	LIVRES BIBLIOTHÈQUE
3525	LES ENTREPRISES MALETTE	75,14	PÉRISSABLES
3526	CORPORATION SUN MEDIA	211,56	AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE
3527	POISSANT EXCAVATION INC.	517,39	TERRE A GAZON
3528	CONNEXE AUDIO VIDEO	9 040,49	SYSTÈME DE SON - CENTRE COMMUNAUTAIRE
3529	BOIS DE FOYER CHALIFOUX	293,19	TEST DE SOL CHEMIN LAROSE
3530	ENVIROFORET INC	4 461,03	TALUS CH. DU LAC-VERDURE NORD
3531	HUGUES JACOB	5 393,32	FRAIS DE DÉPLACEMENT : 121.86 DÉPÔT LOCATION PLAN STRATÉGIQUE: 500.00 REMB. ACHAT TRACTEUR : 4771.46
3532	LUCIE CÔTÉ	118,40	REMB. PÉRISSABLES :8.99 REMB. SERRURE : 34.48 FRAIS DE DÉPLACEMENT JAN-MAI : 74.93
3533	ANNIE LAROCQUE	65,70	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3534	YVES ROBITAILLE	135,00	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3535	DANIELLE WOOLLEY	114,80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3536	HUGUETTE DROUIN	105,66	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3537	MINISTRE DES FINANCES	61 886,00	SERVICE SQ PREMIER VERSEMENT
3538	FINANCIERE BANQUE NATIONALE	2084,20	INTÉRÊTS SUR PRÊT AUTOPOMPE
3539	DOMINIQUE CADIEUX	394,83	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FOURNITURES BUREAU
3540	MRC DES LAURENTIDES	59 712,00	QUOTE-PART 2E VERSEMENTS :48 996.00 R.I.D.R 3E VERSEMENTS : 10 716.00
	REGIME DE RETRAITE EMPLOYÉS MUNICIPAUX	818,70	PAYÉ PAR INTERNET
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 471,94	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 103,87	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	SALAIRES VERSÉS	23 200,95	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	202 077,23	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2014

14-06-100

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter :

- l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2014;
- d'affecter le solde du compte «fins de parc» de 4 807.91\$ à la dépense relative à l'achat du quai public pour le parc Lajeunesse au Mont-Blanc.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.5 CONGRÈS DE LA FQM

14-06-101

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de déléguer Madame la Conseillère Huguette Drouin à joindre le Maire, Steven Larose, afin d'assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités, d'autoriser l'inscription de Madame Drouin audit congrès ainsi que les dépenses afférentes et d'autoriser le paiement de ladite inscription.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, rapporte que les inspections et travaux printaniers sont terminés. Lors des pluies dilluviennes, un affaissement de sol a eu lieu au lac Verdure, lequel a été corrigé rapidement par la firme Enviroforêt. Il mentionne également que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation d'un tronçon du chemin Larose est disponible sur le SEAO. Les soumissions sont acceptées à l'hôtel de ville jusqu'au 10 juillet 2014 à 15h.

Il termine en indiquant que le comité de la famili-fête compte 9 membres. Une première rencontre aura lieu le 11 juin prochain où la distribution des tâches est prévue notamment.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne que le 26 mai CASA (Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides) tenait un 5 à 7 afin de présenter aux nouveaux élus leur mission orientée vers la concertation des actions et des services aux aînés sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe qu'un lac à l'épaule a eu lieu les 5 et 6 juin derniers par la firme mandatée Happico. Prochainement la municipalité obtiendra les résultats de cette séance très fructueuse.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc, résume la rencontre entre les représentants de la municipalité et ceux du réseau Biblio des Laurentides. La bibliothèque a obtenu 3 sur 5 sceaux livresques. Elle rappelle que l'exposition photos aura lieu sous peu.

Steven Larose, maire, communique les points suivants :

- Le système auto est installé dans le centre communautaire. Il fait foi d'une grande qualité; il se dit très satisfait.
- Le club de motoneiges «Hibou Blanc» étudie la possibilité de relier Harrington à la municipalité. Il semble y avoir une très bonne réaction des propriétaires de terrains privés. Il se dit confiant de revoir la motoneige au cœur du village cet hiver.

- La négociation relativement au corridor aérobique va de bon train. Deux dossiers viennent d'être réglés à la satisfaction des propriétaires et de la municipalité. Pour les deux autres dossiers à régler, le MTQ, la MRC des Laurentides ainsi que la municipalité sont bien déterminés à les résoudre rapidement et voir le corridor réouvert sous peu.

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 192-2002 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 RELATIVEMENT À LA GESTION DES USAGES DANS LES AFFECTATIONS AGRO-FORESTIÈRES

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

14-06-102

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 309-2014 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 192-2002 et le règlement de zonage numéro 193-2002 relativement à la gestion des usages dans les affectations agro-forestières. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2002 RELATIF AU PLAN D'URBANISME EU ÉGARD À LA GESTION DES USAGES DANS LES AFFECTATIONS AGROFORESTIÈRES

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

14-06-103

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 310-2014 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 191-2002 révisant le plan d'urbanisme relativement à la gestion des usages dans les affectations agroforestières. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 PROJET DE CONSTRUCTION DES HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN

14-06-104

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction d'un bâtiment est déposée pour le 6 chemin Schippel, lot 10-P et lot 11-P, rang 02, lequel prévoit 24 appartements pour personnes âgées autonomes incluant une salle à manger, un salon commun, une clinique coopérative de santé, ainsi que des espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accueillir favorablement la demande pour la nouvelle construction au 6 chemin Schippel, lot 10-P et lot 11-P, rang 02, soumise toutefois par :

les exigences suivantes :

- Fournir un plan d'aménagement lequel doit prévoir des aménagements paysagers harmonieux comportant des végétaux variés, des plantations

d'arbres, d'arbustes et de fleurs typiques de la végétation régionale, qui devront garnir tous les terrains et dissimuler tous les équipements mécaniques extérieurs, les espaces d'entreposage des ordures ménagères. La végétation naturelle existante devrait s'intégrer harmonieusement à ces aménagements.

- Le mur latéral gauche visible du chemin Schippel devra bénéficier d'un traitement architectural d'une qualité équivalente à celui de la façade principale.

et les recommandations suivantes :

- Réévaluer les accès afin de permettre les bonnes manœuvres des véhicules d'urgence, notamment ceux d'incendie.
- Réévaluer la disposition des aérateurs de toiture afin de permettre une vue d'ensemble harmonieuse.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.4 **PROJET DE CONSTRUCTION 73 RUE DE LUGANO**

14-06-105

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 73 rue de Lugano, lot 42-57, rang 03;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est défini d'architecture contemporaine notamment par les éléments de structure, d'ouvertures et de toiture;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture contemporaine ne répond pas aux objectifs généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» à l'article 2.1.1, précisément au paragraphe 4, lequel stipule :

Favoriser l'adoption, par chaque bâtiment principal, d'un style d'inspiration champêtre, campagnarde ou traditionnelle, ainsi que des caractéristiques architecturales qui s'harmonisent au milieu bâti du domaine Mont-Blanc de Montcalm et qui en soulignent les traits distinctifs dominants;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de décliner le projet de construction au 73 rue de Lugano, lot 42-57, rang 03, tel que soumis.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. **DÉPÔT DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

Un bilan de l'inventaire du patrimoine culturel ainsi que l'ensemble des fiches élaborées sur les bâtiments retenus dans la municipalité de Montcalm sont disponibles au bureau de la Municipalité. Il s'agit des résultats de la première étape de l'inventaire du patrimoine culturel de la MRC des Laurentides, effectué en 2013.

9. **ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE MONTCALM ET DU CANTON DE HARRINGTON**

14-06-106

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Montcalm et du Canton de Harrington, relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services et d'autoriser le maire, Steven Larose et le directeur général, Hugues Jacob, à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

- 14-06-107 10. **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de faire parvenir une demande de subvention au député d'Argenteuil, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin d'effectuer des travaux de pavage sur des tronçons du chemin Morgan et Roger, pour la somme de 30 000 \$.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 14-06-108 11. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PERMETTANT L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de faire parvenir au gouvernement du Canada, une demande d'aide financière de 25 000\$ permettant l'agrandissement du centre communautaire et l'installation d'un système audio dans le cadre du programme de Développement économique Canada pour les régions du Québec – initiative d'investissement local (IIL).
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 14-06-109 12. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2014 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 223-2006 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**
- Pour les fins de la présente, le conseiller Monsieur le Conseiller Richard Tees, ayant donné l'avis de motion dudit règlement lors d'une séance antécédente, expose clairement le présent règlement.
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 311-2014 ayant pour objet d'amender le règlement no 223-2006 relatif au traitement des élus municipaux afin d'actualiser la rémunération desdits élus.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 14-06-110 13. **PROGRAMME PATROUILLE VERTE**
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :
- de participer au programme «Patrouille verte» dont le but est d'informer la population de la réglementation en vigueur sur la gestion des matières résiduelles, conformément à l'adoption par le gouvernement du Québec de la politique interdisant l'enfouissement du papier, du carton et du bois.
 - de mandater l'inspecteur en voirie à remettre des billets de courtoisie sur la participation des contribuables à la collecte sélective (présence du bac vert lors de la collecte) et sur les matières déposées dans les bacs.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 14-06-111 14. **ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT À ÉTABLIR LE PARTAGE DES COÛTS D'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ / 2014-2017**

CONSIDÉRANT que le chemin Desjardins localisé dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est un chemin privé aboutissant sur les chemins publics localisés dans la municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT que le chemin Desjardins est emprunté par les résidents de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT qu'en 2011, une entente de trois ans est intervenue entre les deux municipalités visant à établir le partage des coûts d'entretien dudit chemin situé à Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités reconnaissent l'intérêt mutuel de poursuivre l'entente parvenue à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité des conseillers

- d'autoriser le renouvellement de l'entente visant à établir le partage des coûts d'entretien du chemin Desjardins situé dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

- de mandater Steven Larose, maire, ainsi que Hugues Jacob, directeur général, à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers–

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14-06-112

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.